

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 373 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 373

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Le Caporal Hassan Colombi, Mle 59, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation viagère d'ancienneté pour compter, du 1er mai 1961. Il sera rayé des contrôles ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite. Ce gradé totalisant à cette date 2 ans 5 mois et 29 jours de services militaires et 19 ans 10 mois dans les forces-locales, soit un total de 22 ans 3 mois et 29 jours de service, percevra une allocation viagère d'ancienneté de quarante cinq mille cinq cent vingt cinq francs payable trimestriellement.